

Les qualités
développées

EN PRATIQUANT LE
VOLLEY-BALL



LA CONCENTRATION,
LA PRECISION, LA
PERSEVERANCE



LE TRAVAIL EN
EQUIPE



LE GOUT DE
L'EFFORT, LA
RIGUEUR

SECTION VOLLEY-BALL



Exceptionnellement, il n'y aura pas cette année de test de sélection en juin 2020 pour rentrer dans la Section Volley-ball.



Les test sont reportés en septembre 2020.

Si votre enfant est intéressé, vous devez remplir le document ci-joint pour candidater pour l'année 2020-2021

Votre enfant sera au Collège Le Cèdre à la rentrée 2020/2021. Il est intéressé par la pratique du Volley-ball.

Le **volley-ball** est un **sport collectif** mettant en jeu deux équipes de six joueurs séparées par un filet, qui s'affrontent avec un ballon sur un terrain rectangulaire de 18 mètres de long sur 9 mètres de large. (Wikipédia)

« Avec 260 millions de pratiquants, il s'agit de l'un des sports les plus populaires au monde. »

En 2020-2021, la « Section Sportive Scolaire Volley- ball » continue pour la 15ème année. Elle regroupera des élèves de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème.

Fonctionnement global horaire prévisionnel pour les 6ème/5ème:

- Une séance de 1H les lundis
- Une séance d'2H les jeudis
- 4 ou 5 mercredis dans l'année pour participer aux compétitions de l'UNSS

Fonctionnement global horaire prévisionnel pour les 4ème/3ème:

- Une séance de 2H les mercredis de 13h à 15h
- 4 ou 5 mercredis dans l'année pour participer aux compétitions de l'UNSS

Evaluation :

Comme tous les projets spécifiques de l'établissement, la Section Sportive Scolaire sera évaluée et reportée sur le bulletin trimestriel de chaque élève inscrit.

Conditions préalables :

Il vous sera demandé en septembre 2020 un certificat médical de non contre-indication à la pratique intensive du Volley-ball (obligatoire) et l'inscription à l'Association Sportive du Collège (40€)

L'encadrement :

- M. SELIE responsable de la Section Sportive est enseignant d'EPS (Diplômé Fédéral et Diplômé d'Etat en Volley-ball).
- Des entraîneurs diplômés d'état du Club support encadrent aussi les séances.

Les groupes Section Volley-ball 2018-2019



Maromme
Canteleu
Volley-ball
Club support





Le dossier de candidature complet est à remettre au collège au plus tard le Lundi 15 Juin 2019



OBJECTIFS DE LA SECTION SPORTIVE VOLLEY-BALL

- ▶ Pour la rentrée 2020, accueillir les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, filles et garçons, débutants ou ayant déjà une pratique dans ce sport, motivés et aptes, aussi bien sur le plan sportif que sur le plan scolaire, ceci afin de participer à leur épanouissement et leur intégration sociale à travers un sport : **le volley-ball**.
- ▶ Détecter, former, éduquer et accompagner des jeunes sportifs qui souhaitent pratiquer le volley-ball en compétition, au niveau régional et national.

La scolarité est particulièrement suivie par l'enseignant du collège responsable de la Section Sportive. Ainsi les élèves pourront poursuivre sérieusement leurs études en même temps que leur formation de joueur de volley-ball.

La Section Sportive scolaire permet :

- de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire,
- de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences et les effets d'un travail suivi et régulier,
- de les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie,
- d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective,
- de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres,
- de participer à leur éducation citoyenne,
- de contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement.

► **Sur le plan scolaire**

Les objectifs scolaires sont ceux d'une classe de collège.

L'équipe pédagogique peut décider de suspendre temporairement les entraînements au profit de la scolarité (soutien).

D'autre part, elle peut aussi décider à tout moment, pour des raisons scolaires, comportementales ou sportives, d'exclure l'élève de la Section Sportive.

Les horaires et exigences scolaires sont les mêmes que pour tous les autres élèves.

Le jeune va développer son autonomie, plus particulièrement dans son organisation, pour allier études et sport, en particulier en ce qui concerne la planification de son travail personnel.

► **Sur le plan sportif**

Il s'agit de perfectionner et d'atteindre le meilleur niveau en ce qui concerne :

- le perfectionnement de la technique individuelle,
- la formation et le développement technico-tactique du joueur,
- le développement des qualités physiques du jeune.
- la connaissance du règlement et de l'arbitrage

► **Sur le plan humain**

Appartenir à la Section Sportive :

- permet de vivre des moments forts dans la victoire ou la défaite,
- apprend à vivre en collectivité,
- développe le goût de l'effort, la ténacité et l'esprit d'équipe.



*C'est une
tranche de vie
que les autres
élèves
ne connaîtront
pas au collège.*



Le dossier de candidature complet est à remettre au collège au plus tard le **lundi 15 juin 2020**.

Cadre réservé à la commission : Candidature retenue / refusée

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CANDIDAT A compléter par la famille

NOM : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail : @.....

Ecole primaire ou collège actuellement fréquenté :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Téléphone fixe :

Classe actuellement fréquentée : : CM2 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème}

Langue Vivante 1 : Anglais / Allemand

Langue Vivante 2 : Espagnol

Renseignements sportifs, concernant la pratique « Volley-ball » de l'élève

Club dans lequel est licencié l'élève cette année :

Niveau dans lequel l'élève évolue cette année : Départemental - Régional - **Nationale**

Signature du candidat

Signature des parents

APPRECIATION DU PROFESSEUR DES ECOLES ou DU PROFESSEUR PRINCIPAL

<u>COMPORTEMENT</u>	Très Bien	Bien	Moyen	Insuffisant
<u>TRAVAIL SCOLAIRE</u>	Très Bien	Bien	Moyen	Insuffisant

Nom du Professeur des Ecoles ou du Professeur Principal :

Observations éventuelles